

MINISTRE DE L'INTERIEUR

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION GENERALE
DE LA SURETE NATIONALE

N° 161/64

PROCES - VERBALAffaire BOUSQUET René
inculpé d'infractions
aux arts. 75 et suivants
du C.P.Déposition du témoin M; le Général LABARTHE
Pierre 53 ans, demeurant 14 rue du Cygne à
PARIS.DEPOSITION DU TEMOINM. el Général LABARTHE
Pierre, 53 ans, dt, 14
Rue du Cygne à PARIS.Reçu par RIQUET René, Commissaire de Police
Judiciaire.

Le vingt deux Aout mil neuf cent quarante cinq.

Lec

... Le recrutement et l'organisation des G.M.R. ont été réglés par la loi du 23 Avril 1941, portant organisation Générale des services de la Police Nationale en France, et le décret du 3 Juin 1941 relatif au statut des fonctionnaires et gents de la Police Nationale.

... Les groupes mobiles de réserve constituaient des unités organiques de 5, Officiers, 21 s/Officiers, 191 gardiens répartis par régions en nombres variables.

... Les officiers de paix étaient recrutés sur titres, passaient un concours, effectuaient un stage dans une école et étaient nommés par le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur ils faisaient partie de la Police Nationale.

... Les s/Officiers et les gardiens faisaient partie du personnel des polices régionales d'Etat, ils étaient recrutés par voie de concours ou examen, nommés, puis affectés dans la région par arrêté du Ministre Secrétaire

... Le décret du 13 Mai 1941, relatif aux attributions des préfets régionaux, en matière de police, précise :
.. art 1er le préfet régional dirige et coordonne dans les départements placés sous son autorité, l'action de tous les services de police.

... Il y a la responsabilité du maintien de l'ordre dans la région; il a directement sous ses ordres :

... Le service de la sécurité publique, composé de groupes mobiles de réserves et des ~~XXXXXXX~~ corps des gardiens urbains.

.. Pour la Direction des services de Police, le Préfet régional est assisté d'un ou de plusieurs Intendants de police.

.... Ainsi donc, à leur création, G.M.P.R. et corps urbains tout en étant sous l'autorité des préfets régionaux, sont rattachés à une direction unique, "la direction de la Sécurité publique".

... En Novembre 1942, alors que Monsieur BOUSQUET est secrétaire Général à la Police, les Allemands occupent la Zone sud de la France, et exigent la dissolution de l'armée. M. BOUSQUET, en accord complet avec le département de la guerre, va se servir de l'organisation des G.M.R. pour recueillir le plus grand nombre d'officiers et d'officiers, de militaires de carrière, leur permettre de conserver et de perfectionner leurs qualités professionnelles, et d'être à l'aise d'apporter une aide efficace à la libération de leurs pays, le moment venu.

... Pour réaliser ce projet, M. BOUSQUET crée, en avril

1943 une direction des G.M.R. direction technique, dont je suis placé à la tête. Entouré, uniquement d'officiers pour la plupart brevetés d'Etat-Major, j'ai reçu pour mission de faire des G.M.R. de véritables unités militaires, à l'insu de l'occupant, méfiant et dangereux.

... Les officiers supérieurs, qualifiés par leurs attitudes des à l'organisation et au commandement furent placés dans chaque région avec le titre de Commandant régional de G.M.R. Véritables chefs de corps vis à vis des groupes de leur région, ils étaient chargés de leur formation technique, et morale, mais restaient sous l'autorité des préfets régionaux pour l'emploi des unités.

... Le nombre de G.M.R. mis sur pied, était de 59 : 42 en zone sud, 17 en zone nord, soit un effectif de 132000 hommes environ.

..... N'ayant pas le commandement des G.M.R. n'étant que leur directeur technique, je n'étais pas mis au courant des interventions projetées par les forces du maintien de l'ordre.

... Cependant, je savais que Monsieur BOUSQUET n'a jamais pensé à lutter contre le maquis. Responsable de l'ordre dans le Pays, il a toujours cherché à protéger les personnes et pillé, quand ils se pensaient à l'abri de mesures punitives. En poursuivant ses bandits, Monsieur BOUSQUET a changé aux Allemands, et, en fait, de l'intermédiaire dans les campagnes, et de l'occupant la police Française, et en écartant la police

Allomande, Monsieur BOUSQUET a évité des milliers de victimes. par ailleurs, il s'est toujours opposé à une collusion quelconque entre ces polices, et a donné des ordres fermes pour, qu'en aucun cas, un otage puisse être livré aux Allemands.

..... Monsieur BOUSQUET suivait particulièrement les résultats obtenus par les G.M.R. sur le plan technique et moral. Il souffrait du désarmement de l'armée, comme tout le monde en France, et il avait à coeur de faire tous ses efforts pour conserver à son pays le maximum de bons-cadres. S'il ne s'adressait pas directement aux groupes, trop pris par ses fonctions, il assistait aux Séances de travail, qui réunissaient à la Direction, les Commandants régionaux de G.M.R. à leur tenait ces propos :

.... "Je suis heureux de me trouver au milieu d'officiers; nous traversons un moment infiniment douloureux que nous devons surmonter; il faut tenir, lutter. Viendra le jour où la France se retrouvera libre, et aura besoin de tous ses enfants, unis dans son drapeau; il faudra que tous s'attachent alors à son relèvement dans l'union et la confiance. Dans tous nos actes, que cette pensée d'union soit présente. Évitions, tout ce qui nous peut nous diviser, et qui, pourrait laisser un germe de haine. Que les cadres et les hommes que vous formez soient pénétrés de ces principes!

De telles paroles ne pourraient laisser de doute. Le patriotisme de Monsieur BOUSQUET est un patriotisme réel.

jeune ardent, dynamique, il met le meilleur de lui-même au service de son pays, ne doutant que de ses destinées; il attire la sympathie et le dévouement; il aide généreusement les humbles, et veille à ce que leurs droits soient respectés.

..... Monsieur BOUSQUET collaborationniste ? Jamais cette pensée n'est venue à aucun de nous; rien dans ses actes, ni dans ses paroles, n'a jamais pu autoriser une pareille supposition.

... L'occupant a toujours trouvé, en lui, un adversaire âpre et énergique, qu'il a fini par écarter; en exigeant son départ de son poste, fin 1943, et en l'arrêtant peu après.

... J'ai voulu, moi-même résilier ses fonctions au départ de Monsieur BOUSQUET. Je suis resté, sur sa demande expresse, et pour exécuter ses consignes; protéger les G.M.R. contre la milice; conserver cette force intacte au Pays, la France ayant besoin de tous ses soldats.

... Cette mission a été remplie. Au mois d'Avril 1944; les G.M.R. passaient à la résistance, et s'y faisaient remarquer par leur attitude et leur courage.

Lecture faite persiste et signe.

LABARTHE.

LE COMMISSAIRE DE POLICE.
BIQUET.

MOULINS, le 23 Janvier 1945

Déclaration du Général FERRÉ Jean
Ancien Directeur Général de la Garde

sur l'action relative à la Garde
de M. René BOUSQUET, ancien Secrétaire Général à la Police

Après l'armistice du 25 juin 1940, les éléments de la Garde Mobile se trouvant en zone sud furent séparés complètement de la Gendarmerie dont ils relevaient précédemment, réorganisés sous le nom de "Garde" et rattachés à l'armée de l'Armistice. Ils n'avaient plus aucune attribution de police et les Ministres de la Guerre successifs se proposaient de rejuvenir l'Arme, de lui insuffler un sang nouveau et d'en faire une réserve de cadres pour les reconstructions futures, mais ce travail fut à peine commencé.

A la dissolution de l'Armée de l'Armistice, en novembre 1942, le Gouvernement obtint, non sans difficulté, que la Garde fut exceptée de cette mesure mais, en mars 1943, les allemands exigèrent qu'elle fut soustraite à l'autorité du Secrétaire d'Etat à la Défense et rattachée au Ministère de l'Intérieur.

Au début d'avril, alors que j'étais Commissaire régional militaire à Clermont-Ferrand, je fus convoqué par M. BOUSQUET Secrétaire Général à la Police, qui m'offrit de devenir Directeur Général de la Garde. Je lui répondis que, s'il s'agissait de transformer la Garde en une troupe policière, je n'avais aucune compétence; qu'au contraire s'il s'agissait de réaliser ce qui avait été projeté par l'Armée de l'Armistice, c'est-à-dire de faire une troupe de cadres et tout d'abord de sauvegarder, malgré les Allemands, le caractère militaire de cette troupe, j'accepterais avec joie cette mission. M. BOUSQUET me répondit que, dans sa pensée, c'était précisément de cela qu'il s'agissait. Etant en activité de service, je ne pouvais donner mon accord définitif sans l'agrément du Secrétaire d'Etat à la Défense que j'obtins aisément ainsi d'ailleurs que celui du Maréchal, que j'avais tenu à consulter, et qui me donna l'ordre d'accepter pour travailler dans le sens indiqué. M. BOUSQUET me présenta au Président LAVAL à qui j'exposai dans quel esprit j'entendais travailler; celui-ci s'étant déclaré d'accord, je lui donnais mon acceptation définitive.

Dès mon entrée en fonction, je rédigeais un plan général d'action que je soumis à l'agrément de M. BOUSQUET et que celui-ci approuva entièrement. Ce plan d'action peut se résumer de la manière suivante :

- Augmenter numériquement, rajeunir et accroître le nombre militaire de l'encadrement en officiers en y intégrant des éléments de choix venus de l'Armée de l'Armistice.

- Rajeunir et élever le niveau de la troupe qui était solide, discipliné, bien tenu, mais un peu trop âgée dans l'ensemble et de valeur intellectuelle insuffisante pour une troupe de cadres et dans ce but, absorber des éléments jeunes aptes à devenir gradés, venant de l'armée, des chantiers de jeunesse ou même n'ayant jamais servi.

- Obtenir, sous des prétextes divers, des améliorations à l'armement, à l'équipement et à l'habillement qui nous permettent de disposer du matériel nécessaire pour doubler, le moment venu, les effectifs par un appel aux volontaires.

- Perfectionner l'instruction militaire par des manœuvres et séjours dans les camps.

- Améliorer la situation matérielle des cadres et de la troupe qui était insuffisante.

Dans l'exécution, M. BOUSQUET, toujours tenu au courant de mes objectifs comme de mes arrière-pensées, me laissa agir en toute liberté, négociant avec les Allemands pour obtenir d'eux les concessions nécessaires et couvrir mon action contre leur méfiance toujours en éveil. En huit mois, de travail continu nous obtinmes les résultats suivants :

- Le nombre des officiers fut porté de 170 à 240, et une centaine d'officiers excellents venus de l'armée furent intégrés dans le corps; de nombreux officiers supérieurs vieillissants furent remplacés par des éléments jeunes et brillants la plupart brevetés de l'École Supérieure de Guerre.

- En sus des rengagements souscrits par d'anciens gradés de l'Armée, la garde incorpora, tous les six mois, 300 jeunes gens n'ayant jamais servi et plusieurs centaines de jeunes des groupements de jeunesse, susceptibles de devenir gradés (qu'ils soustrayait ainsi au départ en Allemagne au titre du STO).

- Une École de la Garde (pièce essentielle de mon système) fut créée à Guéret. Cette école :

- Formait 40 officiers par an (chiffre évidemment très supérieur au besoin d'un corps de 240 officiers) dont une trentaine étaient des candidats admis à Saint-Cyr dans les 100 premiers.
- Préparait dix à l'emploi de Chef de peloton, 120 gardes tous les six mois.
- Faisait l'instruction des 300 jeunes enrégimentés incorporés tous les six mois; ces enrégimentés par une propagande discrète dans les villes militaires étaient tous le plus aptes par leur valeur militaire et susceptibles de devenir à leur tour officiers (plus de moitié étaient des candidats).

à Saint-Cyr, un quart d'anciens enfants de troupe, et le reste titulaire du baccalauréat ou d'une bonne instruction primaire supérieure).

L'instruction donnée à l'École était exclusivement militaire et les programmes démarqués de ceux de Saint-Cyr et de Saumur.

- A l'automne de 1943, la moitié des effectifs de la Garde purent effectuer des séjours dans les camps ou M. BOUSQUET et moi-même vinmes les inspecter.

- Grâce à certains remaniements dans les stockages et à la collaboration de la Direction de l'Intendance, la Garde disposa de tout le matériel nécessaire pour doubler instantanément ses effectifs; en outre chaque Garde fut doté d'une bicyclette de façon à pouvoir résédier au moins partiellement à la paralysie que les allemands pouvaient à tout moment nous imposer en coupant le ravitaillement en carburant.

- La Garde obtint un budget autonome et continua d'être rattachée par les services de l'Armée.

- La solde et les indemnités furent notablement augmentées.

Lorsque M. BOUSQUET fut remplacé par DARNARD, qui me créa les plus grandes difficultés, je pus mesurer tout le prix de la protection et de l'appui que m'avait donnés son prédéces

Comme Directeur Général, je n'avais aucun rôle dans l'emploi des troupes et la conduite des opérations de maintien de l'ordre qui incombait à M. Bousquet, mais j'étais parfaitement au courant des conceptions et intentions de celui-ci, tant par des conversations particulières que par les allocutions prononcées devant moi lors de nos inspections en commun et que par les comptes-rendus de mes subordonnés qui recevaient ses instructions. Celles-ci peuvent se résumer de la manière suivante : Donner le change aux allemands en luttant contre les groupes suspects qui, en marge du maquis, se livraient à des actes de brigandage mais éviter toute rencontre avec les formations militairement organisées. Une pièce qui figure à mon propre dossier est particulièrement convaincante à cet égard. C'est la déposition du Général BOIS ancien commandant de la première brigade de la garde qui déclare : "Il est exact que M. BOUSQUET en me donnant des consignes verbales relatives à la mission qui m'était confiée à Limoges, m'a précisé, en présence du Préfet Régional, que les troupes du maintien de l'ordre devaient s'abstenir d'entrer en contact avec les éléments de l'armée secrète qui ne troublait pas l'ordre public et que sa véritable mission était de rechercher le calme dans cette région et de mettre un train si possible aux attentats contre les personnes et contre les biens, etc. Je me suis entendu par la suite, en dehors de Limoges, sur une mission allemande à me la dédicier." Je dois d'ailleurs dire que...

garde comme troupe de maintien de l'ordre et comme noyau d'une future armée, s'exprimait avec une telle netteté qu'elle me parut parfois imprudente et que je lui en fis un jour la remarque.

Vers la fin d'août ou le début de septembre 1943, je fus un jour convoqué par le Président LAVAL qui me déclara que, malgré les grandes qualités de M. Bousquet, il estimait qu'il ne conduisait pas avec assez d'énergie la lutte contre les maquis et qu'en conséquence il avait pensé à me donner le commandement de l'ensemble des opérations du maintien de l'ordre. Comme je partageais à ce point de vue les conceptions de M. Bousquet, je déclinai l'offre et lui en rendis compte immédiatement.

Je dois aussi ajouter que M. BOUSQUET poursuivait la militarisation des groupes mobiles de réserve dans le but d'en faire aussi un noyau de reconstitution de l'Armée, qu'il avait donné, dans ce sens, des instructions très nettes au Général LABARRE, Directeur des G.M.R. et lui avait, en particulier conseillé de démarquer, pour la formation militaire de ses troupes, ce que je faisais dans la Garde. Ce que d'ailleurs le Général LABARRE ne manqua pas de faire.

Je suis certain que M. BOUSQUET s'est réjoui lorsqu'il a su qu'après son départ, malgré de nombreuses difficultés et quelques dangers, j'ai pu sauvegarder notre oeuvre commune et que la libération a trouvé la garde en armes, instruite, disciplinée et prête à reprendre immédiatement la lutte. Mais, peut-être ne sait-il pas que la quasi-totalité des escadrons engagés se sont magnifiquement conduits et ont obtenu de nombreuses citations et que, le 6 Janvier 1944, Strasbourg, évacué par ces Américains, fut sauvé par le sacrifice héroïque de deux escadrons du 4^e Régiment de la la Garde, comptant moins de 170 combattants et attaqués par plusieurs régiments allemands. Ces deux escadrons ont été cités à l'ordre de l'Armée et je suis sûr qu'en raison de l'amitié née entre nous au cours de notre collaboration, il sera heureux d'apprendre qu'un de ces escadrons était commandé par le lieutenant Jacques PIERRE, grièvement blessé au cours de l'action.

signé: J. PIERRE.

L'an mil neuf cent quarante huit le six sept juillet,
devant nous, H. MITTON

Déposition de :

F A V I E R Paul - 36 ans - Commissaire de Police 40 , rue
François Ier - PARIS 8e -

J'ai fait en 1945 une déposition devant un Commissaire
de la Sûreté alors que j'étais de passage à Paris. Cette
déposition a donc été requise très rapidement et j'aimerais
la relire pour vous dire si je puis la confirmer.

- Ayant pris connaissance du procès-verbal de ladite
déposition - (P. V. SURETE 161/7) le témoin déclare:
" Certaines choses sont exactes, d'autres ne le sont pas
exactement et les faits ont été mélangés". Aussi, je crois
qu'il vaut mieux que je reprenne cette déposition en entier:

En 1940, après l'armistice, j'étais Inspecteur à la
Police Judiciaire à VICHY. Comme dès 1939 je m'occupais
des questions touchant à l'armement de la Police, M. RONDA
Inspecteur Général des Services de Police criminelle au
début de l'année 1941, m'a convoqué un jour et m'a dit: "
Vous êtes un technicien d'armement, voilà ce que nous vou-
lons faire. Il ne faut à aucun prix que les allemands mette-
tent la main sur l'armement que nous avons dans nos dépôts
et je vous charge d'en récupérer le maximum pour armer
éventuellement la police qui va être créée et qui ne sera
en fait qu'une armée camouflée."

J'acceptais cette mission et je fus présenté par M.
MONDANEL à l'Amiral FENARD Chef de Cabinet de l'Amiral
DARLAN Ministre de l'Intérieur. L'Amiral FENARD m'expliqua
qu'on mettrait tous les moyens à notre disposition mais qu'
je courais un gros risque du côté allemand et qu'en aucun
cas je ne devrais découvrir le Ministère de l'Intérieur
Je fus d'accord.

A partir de ce moment, j'ai interrompu mon activité
de Policier pour ne plus m'occuper que de cette question d'
armes.

J'ai pris contact avec différents officiers supérieurs
qui étaient chefs de Parc et en qui je savais pouvoir avoir
confiance. Avec mes adjoints, et d'accord avec ces officiers
nous avons volé dans les parcs qui étaient sous contrôle
allemand et qui contenaient le matériel de l'armée française
1.000 tonnes environ d'armes automatiques et de munitions
que nous avons réparties dans les locaux de police des
grands centres LYON, MARSEILLE, CLERMONT-FERRAND, VICHY,

etc... où armes et munitions ont été cachées. Ceci entre le milieu de l'armée 1941 et la fin de l'année 1943.

J'ai fait cela d'accord avec les différents directeurs de la Police nationale de l'époque.

A son départ au mois d'avril 1942, M. RIVALLAND Secrétaire Général à la Police, qui était au courant de notre activité en a mis au courant son successeur M. BOUSQUET par l'intermédiaire de M. CADO, devenu Directeur de la Sécurité nationale qui a ainsi connu et notre activité et ses résultats.

J'ai été présenté à M. BOUSQUET qui m'a dit " je suis au courant de ce que vous faites, continuez, tâchez d'être prudent". Nous avons donc continué notre travail.

Je puis vous citer à titre d'exemple le fait suivant ayant appris que les Italiens avaient bloqué 6.000 fusils à l'Arsenal de Toulon, je suis allé trouver M. BOUSQUET et lui ai demandé s'il me donnait carte blanche pour récupérer ces armes. Il m'a répondu " bien entendu" et me pria d'aller voir l'Intendant de Police de Marseille pour qu'il mette à ma disposition les camions nécessaires au déménagement des armes. C'est ce qui a été fait. Et, avec l'aide de six gardiens de la Paix, nous avons trié environ 4.500 fusils qui étaient en bon état et que nous avons emportés, laissant les autres aux Italiens.

Nous arrivons au mois de novembre 1942 au moment de l'entrée des Allemands en zone sud et voici un autre épisode que je puis citer :

A ce moment nous avions téléphoné à la Poudrerie de Bergerac de mettre à notre disposition 10 tonnes d'explosif. M. BOUSQUET m'a fait appeler et m'a dit " les Boches arrivent, il faut que vous récupériez ces 10 tonnes immédiatement". Nous avons ainsi quelques heures avant l'arrivée des Allemands pu faire sortir de la Poudrerie les 10 tonnes d'explosifs qui ont été expédiées dans deux wagons comme engrais et camouflées. Après l'arrivée des Allemands le Colonel MARTY m'a fait appeler et me dit qu'il fallait créer un service officiel des Transports et de l'Armement, où personnel officiel pouvant discuter avec les Allemands les questions d'attributions de matériel, n'étant encore détachés à ce département.

Le Commandant HASMANN fut mis officiellement à la tête de ce service et créa un bureau chargé de tout ce qui concernait l'armement de la Police. Il devait y avoir pour un effectif donné un nombre déterminé d'hommes conformément à la Convention d'Armistice et aux décisions allemandes. Officiellement, la Police était autorisée à avoir un pistolet par homme et un mousqueton pour trois gardiens de la

paix, autant que je me souviens. Nous étions censés avoir de matériel, mais officiellement pour les Allemands nous n'avions encore rien, alors qu'en fait nous possédions peut-être 100 fois plus, mais surtout et armes lourdes. M. BOUSQUET a immédiatement demandé du matériel aux Allemands conformément aux accord de la Convention d'armistice. Les allemands ont donné leur autorisation pour qu'ils soient prélevés dans tels parcs qu'ils indiquaient et qui étaient sous leur contrôle.

Une fois en possession de cette autorisation, je me suis servi pour visiter les parcs de zone occupée et au lieu de 1.000 mousquetons, je suis arrivé par exemple à m'en faire remettre 2.000.

Par ailleurs, nous manquions de munitions et de mitraillettes. M. CADU me convoqua un jour en 1943 et me demanda si on pouvait s'en procurer. Je lui ai répondu qu'il n'y en avait pas dans les parcs. Il m'a demandé comment il fallait faire pour s'en procurer. A quoi je lui ai répondu: " Puisqu'on ne peut pas en voler dans les parcs, il n'y a qu'une chose à faire, c'est d'aller en acheter à l'étranger. " Un crédit spécial de 40 millions fut alors ouvert par M. BOUSQUET dans ce but sur les fonds secrets et tranché par tranches, j'ai procédé à des achats tant en Suisse qu'en Italie et en Espagne, sous le contrôle du Colonel MARTY. Avant les achats, des échantillons d'armes et de munitions lui étaient présentés, il les examinait et donnait pas son approbation. Les livraisons étaient faites de nuit à des hommes, dans les régions frontalières.

Je rendais compte de mon activité à M. BOUSQUET et un jour il m'a envoyé à Paris voir M. CATHALA ministre des Finances pour régularisation des achats et destructions des pièces comptables après examen. Ce qui a été fait.

Des qu'elles rentraient les armes et les munitions ainsi achetées étaient camouflées chez les G.K.M.

Un jour, en 1943, j'ai reçu la visite d'une personne qui venait de la part d'un de mes amis Maire de Treignac dans la Corrèze. Cette personne qui appartenait à un Maquis me dit " nous avons besoin d'un peu de matériel pouvez-vous nous en donner. Je lui ai répondu " d'accord". Je mis au courant le Colonel MARTY qui me dit d'être prudent tout en me donnant carte blanche pour fournir le matériel. Nous avons ainsi livré 5 tonnes d'armes au Maquis de la Corrèze. M. BOUSQUET était parfaitement au courant.

A la fin du mois d'octobre 1943, le Colonel MARTY me fit appeler et me demanda de lui fournir un état exact du matériel qu'il nous restait à la Direction à VICHY, sur le matériel prévu officiellement par les Allemands. Comme je n'avais jamais fourni d'état, cela m'a surpris. M. CADU m'a dit " il faut absolument fournir cet état car, après demain, vous aurez certainement une perquisition des Allemands

" Je lui ai donné mon accord mais par l'état. Mais le lendemain, le Colonel MARTY m'a rappelé et m'a demandé de lui donner ce que coûte un " état". J'ai compris qu'il fallait que me débrouille pour faire concorder le matériel important que nous avions avec un état éventuel. On enleva donc à peu près le tiers de l'armement que nous avions et il fut caché chez des G.M.R.

Le lendemain, les Allemands ont fait une perquisition et pris le matériel qui restait et qui figurait sur l'état.

D'après ce qu'on me raconté; ce serait le général OBERG qui aurait exigé la remise de la liste du matériel en question, ceci en compensation éventuellement de l'octroi d'un contingent supplémentaire de gardiens de la paix. On l'a raconté et je ne sais pas jusqu'à quel point ce n'était pas exact. En tout cas, cela ne m'a été dit ni par M. BOUSQUET, ni par le Colonel MARTY, ni par M. CADO contrairement à ce qu'on m'a fait déclarer dans ma déposition à la Sûreté.

Nous arrivons en novembre 1943. Un jour M. CADO m'a fait appeler et m'a dit qu'il allait partir incessamment ainsi que M. BOUSQUET et qu'il fallait que je fasse attention à mon matériel puisque moi j'allais rester. Et notamment, je devrais saboter les armes que nous avions officiellement et qu'éventuellement la Milice allait prendre.

C'est alors qu'entre le départ de M. BOUSQUET et l'arrivée de DARNAND, nous avons détérioré environ 6.000 pistolets ou révolvers et remis aux carcasses de ces armes au Parc allemand de Clermont-Ferrand qui nous en a donné décharge, comme armes inutilisables, ce qui a privé plus tard la Milice de ces armes.

Vers la même époque, comme nous avions trop de matériel en zone sud, M. BOUSQUET a voulu en faire passer une certaine quantité en zone nord. Plusieurs voyages furent réalisés et un matériel important fut passé et distribué officiellement dans les centres de Police, par l'entremise de M. LEGAY. Au cours d'un voyage, j'ai été arrêté par la Wehrmacht. J'ai fait valoir que le transport était fait avec des papiers officiels et j'ai demandé aux Allemands de téléphoner à M. LEGAY. Celui-ci qui ainsi que je l'ai dit, était au courant, m'a fait relâcher ainsi que les adjoints qui avaient été également arrêtés.

A la fin de l'année 1943, il me restait cachées à Vichy, environ 10 tonnes de matériel qu'avec le Commandeur NAHAN j'ai expédiées au Maquis de Chouvin. Ce sont ces 10 tonnes que, dans ma déposition on a confondu avec le lot précédemment donné au Maquis de Treignac.

Tout à fait à la fin du mois de décembre, le Colonel MARTY m'a fait appeler et m'a dit de la part de M. BOUSQUET " Maintenant c'est DARNAND qui va venir, sauvez ce que vous pourrez sauver, et faites bien attention".

Quelque temps plus tard, DARNAND m'a convoqué et m'a interrogé au sujet des ordres de la Police. Je lui ai répondu que je ne savais rien. Sur ces entrefaites la Milice a arrêté aux environs de Vichy une partie du Maquis Mendar. Un des membres de ce maquis a fini par avouer que leur avait donné des armes. Le dossier a été transmis par la Milice à la Gestapo et j'ai été arrêté.

Mon père est allé trouver M. BOUSQUET qui est intervenu en ma faveur, pour que je ne sois pas fusillé. Naturellement il n'a pas pu obtenir ma libération.

Je dois en core vous dire qu'au mois de décembre 1942, je suis venu à Paris, où j'ai constaté que les Allemands avaient perquisitionné dans mon appartement et mis les scellés sur la porte. J'en ai prévenu le Colonel MARTY qui m'a conseillé de prendre des vacances pendant quelque temps. J'en ai profité pour enlever un dépôt de 100 mitrailleuses et de deux ou trois cent mille cartouches qui se trouvaient chez mon père en Auvergne. Trois jours après la Gendarmerie de Mende venait perquisitionner et découvrait deux caisses d'armes et de munitions que je n'avais pu enlever. M. BOUSQUET prévenu intervint directement pour que la Gendarmerie me restitue ce matériel, ce qui fut fait. Cependant, le Capitaine de Gendarmerie prévint le Kommandetur de Montpellier qui fit une descente chez mon père, mais ne découvrit pas les deux caisses que j'avais pu faire disparaître.

C'est la déposition que viens de vous faire qu'il faut retenir et non les quelques lignes qui se trouvent au procès-verbal de la Sûreté et qui sont d'ailleurs incomplètes.

S.13. C' est après la remise de 10 tonnes de matériel au Maquis de Chouignay - et non de Treignac que le Général OBERG est intervenu; à ce moment M. BOUSQUET n'était plus secrétaire général. C'était DARNAND qui était au Maintien de l'Ordre.

Lecture faite persiste et signe avec nous et notre greffier.

FAVIER. MITTON. BILDE.

Paris, le 8 Février 1949 ,

Maitre ,

J'apprends par les journaux que Mr René BOUSQUET va comparaître en Haute-Cour et que vous assurez sa défense. Je crois de mon devoir de vous exposer quelques faits dont j'ai été le témoin en ma qualité de Contrôleur Général, Chef du Service des Voyages Officiels du Ministère de l'Intérieur .

Fin décembre 1943, Mr René BOUSQUET qui me connaissait depuis de longues années et qui avait en moi la plus grande confiance, me fit appeler à son Cabinet. Il me rappela une conversation qu'il avait eu avec moi en Août 1943, au cours de laquelle il m'avait dit que les Allemands allaient le mettre en demeure de quitter ses fonctions . Il me dit que cette fois la menace allait être mise à exécution et qu'il allait être relevé de ses fonctions.

Mr BOUSQUET m'annonça la nomination de DARNAND. Il me donna ses directives pour contrecarrer, avec le maximum d'efficacité l'action de la milice, contre laquelle publiquement, depuis longtemps déjà, il était entré en lutte .

Feu de jours après, Mr BOUSQUET me convoqua à nouveau . J'étais accompagné du Lieutenant CHEVALIER .

Il s'agissait de régler pour l'avenir deux points importants :

1°) l'utilisation d'une force importante de police militarisée, puissamment armée, que Mr BOUSQUET avait créée en Novembre 1943 sous le couvert des Voyages Officiels .

.....

2°) Le camouflage d'un stock clandestin d'armes de guerre .

Les ordres de Mr BOUSQUET furent les suivants :

Pour le groupe composé de 350 hommes dont le recrutement avait fait l'objet d'une sélection rigoureuse, l'acheminer sur Paris et le mettre à la disposition soit des Autorités militaires alliées, soit d'un groupe organisé de la Résistance pour qu'il participe aux combats de la Libération du Territoire .

Quant au stock clandestin d'armes et de munitions dont le poids était de 16 tonnes environ, il comprenait des mitrailleuses, des mitraillettes Thomson, de nombreux fusils militaires, des fusils modèle 1936 et des mousquetons . Mr BOUSQUET me donna l'ordre de faire transporter ces armes à Paris où elles seraient certainement plus utiles qu'en zone sud .

Bien que Mr BOUSQUET ait été arrêté peu de temps après par les Allemands et déporté, j'ai exécuté fidèlement ses ordres au moment de la Libération .

C'est ainsi qu'au début d'Août 1944, j'ai pu diriger sur Paris 250 hommes placés sous les ordres du Lieutenant CHEVALIER . Cette force a été engagée, en plein accord avec le délégué du C.N.R., sur plusieurs points de la Capitale et notamment à l'Hôtel de Ville qu'elle a défendu victorieusement . D'ailleurs, Mr WORMS, le Commandant STEPHANE de la Résistance a rendu hommage, à plusieurs reprises à l'attitude patriotique de deux sections mises à sa disposition .

Les cent gardiens demeurés à Vichy, sous les ordres du Lieutenant WILMART, ont, conformément à mes instructions :

.....

rejoint les F.F.I. et ont participé aux combats qui se sont livrés contre l'occupant, dans la Région de Clermont-Ferrand .

J'ajoute qu'à Paris, une section du groupe, sous les ordres du Brigadier-Chef CAILLE a délivré quatorze Résistants faits prisonniers les armes à la main par les Allemands et gardés dans un garage de la Rue du Bac où ils devaient être fusillés .

Enfin, grâce au stock d'armes de guerre bien supérieur aux besoins du groupe, nous avons pu remettre des fusils mitrailleurs et de nombreuses mitraillettes à plusieurs groupes de la Résistance et notamment à la Préfecture de Police et aux Gardes Républicains de Paris, casernés Rue de Babylone

Je ne puis que vous laisser le soin de faire, de cette lettre, l'usage que vous jugerez utile et je vous prie d'agréer, Maître, l'assurance de ma haute considération .



Jean ROULE ,
Ex-Contrôleur Général, Chef du Service des
Voyages Officiels
189, Boulevard Brune - Paris (14ème)

E T A T F R A N C A I S

MINISTRE DE L'INTERIEUR

VICHY, le 9 Juillet 1943.

DIRECTION GENERALE DE LA
POLICE NATIONALEDIRECTION DES G.M.R.

N° 910 Pol.G.M.R./Cab.

LE CONSEILLER D'ETAT
SECRETARE GENERAL A LA POLICEMessieurs les PREFETS REGIONAUX (Cabinet)
& à Messieurs les INTENDANTS DE POLICE
- Cabinet -OBJET :Emploi des G.M.R.
dans les Régions. -

Par note N° 34 Pol.G.M.R./Cab., je vous faisais connaître ma décision de voir les G.M.R. se consacrer uniquement à leur instruction et à leur entraînement en vue d'acquiescer la cohésion nécessaire à l'accomplissement de leur mission spéciale.

Dans plusieurs régions, il n'est pas tenu compte de mes prescriptions, et les G.M.R. continuent à assurer, en permanence, un Service Urbain, les hommes n'exécutant que des missions statiques individuelles. Depuis plusieurs mois, certains Commandants de G.M.R. n'ont jamais pu réunir leur groupe pour une séance de travail collective.

Je n'ignore pas les charges particulièrement lourdes qu'impose le maintien de l'ordre dans certaines agglomérations, mais l'utilisation actuelle des G.M.R. ne saurait se prolonger sans compromettre gravement leur possibilité d'emploi. Il ne s'agit pas de laisser les G.M.R. en dehors de tout service, mais il importe de ne les utiliser que pour des missions collectives

...../.....

impliquant l'action d'unités constituées sous les ordres de leurs chefs directs (barrages, patrouilles, etc...). L'exécution de telles missions est même à rechercher pour la bonne marche de l'instruction des cadres et des hommes et pour habituer les unités au contact avec la foule. Elles doivent s'intégrer normalement dans l'établissement du tableau de travail hebdomadaire, sans qu'il soit donné de précisions de lieu et de nature. La présence de Commandants Régionaux à côté des Intendants de Police doit faciliter la réalisation d'une collaboration logique des Corps Urbains et des G.M.R. pour assurer l'ensemble du service du maintien de l'ordre.

Aucune difficulté particulière ne s'oppose à l'application stricte des prescriptions de ma note du 6 Mai 1943. Le Directeur des G.M.R. donne à cet effet, sous le couvert des Intendants de Police, des instructions aux Commandants Régionaux des G.M.R., que ceux-ci devront immédiatement notifier aux Commandants de Groupes.

Les G.M.R. ne doivent, en aucune circonstance, renforcer la Police Urbaine dans l'exercice de ses attributions courantes. Ces unités ne doivent intervenir que pour des missions nettement précisées et touchant au maintien ou au rétablissement de l'ordre.

Je souhaite vivement que toutes difficultés soient évitées dans l'application stricte des présentes instructions, car je ne voudrais pas être amené à appliquer à l'utilisation des G.M.R. les mêmes règles qu'à l'emploi de la Garde Mobile.

Signé : René BOUSQUET.

0000647

574/10

Handwritten initials and scribbles.

aff. e. LAGUENS BARBOURAUD MURY

L'an mil neuf cent quarante cinq, le seize octobre, Nous, BARON Paul, Commissaire de Police

Déposition du témoin :

15 Septembre 1946

René BOUSQUET, 36 ans actuellement détenu à la prison de FRESNES.

même jour CARTERON de la Seine (Cour de justice)



LAGUENS, BARBOURAUD, MURY

inculpés d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat,

Avens fait comparaître devant nous BOUSQUET René, né le 11 mai 1909 à MONTMAYAN (S.O.) marié, un enfant, actuellement détenu à la prison de FRESNES.

"Le S.T.M.O. a été officiellement créé au moment de la dissolution de l'armée de l'Armistice pour servir de liaison avec le Ministère de la Guerre et pour participer à l'organisation des forces para-militaires au sein du Ministère de l'Intérieur. Le titre qui avait été donné à ce service n'était destiné qu'à détourner les soupçons des Autorités Allemandes qui suivaient très attentivement et avec méfiance l'évolution qui se produisait au Ministère de l'Intérieur. Le S.T.M.O. n'était en fait pas autre que un état-major militaire ayant très exactement les attributions que détiennent un état-major dans une organisation militaire.

Le S.T.M.O. fut placé à l'origine sous la direction de Colonel MURY qui était unanimement considéré au Ministère de la Guerre comme un officier de grande valeur. Je l'avais choisi pour cette raison et aussi parce qu'il était connu pour son attachement aux idées républicaines. Le Colonel MURY accepta ce poste après une conversation avec moi, dans laquelle il fut clairement exprimé que le seul problème auquel je lui demandais de s'attacher était celui d'une organisation militaire camouflée, dont je prenais tout au recrutement, l'armement et l'instruction, la pleine responsabilité en cas de difficulté avec les autorités allemandes. Le S.T.M.O. a rendu des services inappréciables et a permis de garder de maintenir sous le couvert du Ministère de l'Intérieur, une véritable armée de vingt cinq mille hommes presque uniquement composée d'officiers et de sous-officiers, disposant d'un équipement, d'un matériel et d'un armement, puissants. A aucun moment il n'entraîna dans les attributions du S.T.M.O. de participer à l'élaboration ou à l'exécution de mesures de police qu'elles soient.

En fin 1943, le Colonel MURY a été appelé à un poste très important à l'Etat-major général de l'armée. Je lui avais conseillé d'accepter ces fonctions où il pouvait rendre les plus grands services, connaissant par le détail l'organisation dont disposait le Ministère de l'Intérieur, dont officiellement et afin d'assurer une coordination parfaite, je l'avais prié de conserver le contrôle.

176

Pour le suppléer, il avait désigné, si mes souvenirs sont exacts, le Commandant LAGUENS.

Après mon départ, le 31 Décembre 1943, la position que j'avais prise, en refusant officiellement de passer mes services à mon successeur, M. DARNAND, avait provoqué un trouble évident, parmi mes collaborateurs. Je les avais réunis pour leur dire ma pensée et leur laisser mes instructions. En présence du Colonel Marty, qui était mon Chef de Cabinet, j'ai réuni les officiers du S.T.M.O., je les ai priés de demeurer à leur poste, afin d'éviter l'occupation des postes importants, par les miliciens. Je leur ai également demandé de se tenir en liaison avec le Ministère de la Guerre, et d'entraver l'action de la Milice pendant les quelques mois qui restaient pour atteindre une évolution inévitable de la situation. En résumé la question du STMO est fort claire : c'est l'opération permanente de camouflage, à laquelle est condamné tout pays occupé par l'ennemi et dont l'Armée est dissoute. C'est un Service qui est né des besoins qui apparaissent au sein d'un Ministère, dont les effectifs présentaient un double caractère, civil et militaire, et dont le personnel passait de quelques dix mille fonctionnaires à près de cent mille. Il fallait pour les six mille hommes de la Garde et les vingt mille hommes des G.M.R., assurer une révision des méthodes d'instruction militaire, une coordination technique pour l'équipement, l'armement, le ravitaillement, le matériel, sans parler de toutes les questions touchant l'ajustement des soldes et indemnités diverses. Telle fut la tâche du STMO. Ce Service n'était ni un service de Police ni un service du M.O., mais simplement un organisme de camouflage et de reconstitution d'une force armée dans un pays contrôlé par l'ennemi.

Lecture faite persiste et signe approuvant un mot rayé nul.

Le Commissaire de Police

R. BOUSQUET.

BARON

Paris, le 22 août 1945.

Réponses aux questions posées par M. le Commissaire RIGUET.

Action de M. Bousquet pour suppléer par la création de forces para-militaires à la suppression de l'Armée.

La convention d'armistice de Juin 1940 n'avait laissé à la France qu'une armée de 100.000 hommes pour la Métropole. Dès le début de 1941, le Chef de l'Etat-Major de l'Armée avait passé un accord secret avec M. Rivalland, secrétaire général à la Police, aux termes duquel les G.M.R. devaient accueillir le plus grand nombre possible de cadres de carrière pour constituer ainsi des forces para-militaires destinées à renforcer l'Armée en cas de reprise de la lutte.

Lors de la dissolution de l'Armée en novembre 1942 M. Bousquet a continué et développé cette pratique. Il s'agissait, d'une part, de garder le plus grand nombre possible de militaires pour la reprise éventuelle des hostilités et éviter leur déportation, et d'autre part, d'éviter la livraison aux Allemands de tout le matériel de l'Armée d'armistice dissoute (le matériel déjà camouflé depuis 1940 restait évidemment dans ses cachettes).

Pour réaliser ce programme M. Bousquet a créé un petit Etat-Major (section technique) composé de quelques officiers brevetés spécialistes des questions d'organisations d'armement et de ravitaillement:

- 1° a mis en place dans chaque préfecture régionale un commandant régional de G.M.R. (en principe officier breveté) destiné à garder la liaison avec les anciens commandants les ex-régions militaires.
- 2° a accru très sensiblement le nombre des G.M.R.
- 3° a développé l'armement des G.M.R. et de la Garde (la Garde était la seule unité de l'Armée qui n'avait pas été dissoute et qui était passée aux ordres de l'Intérieur).

Cette politique a réussi jusqu'au départ de M. Bousquet.

- 1° les G.M.R. étaient des unités excellentes (où de nombreux sous-officiers rengagés servaient comme simples gardiens) qui avaient un armement en armes automatiques égal et parfois supérieur aux compagnies d'infanterie de l'Armée d'armistice.
- 2° la Garde était demeurée une excellente troupe dont l'armement avait été complété et le recrutement amélioré (notamment par l'incorporation de nombreux jeunes St-Cyriens ou candidats à St-Cyr.
- 3° une grande partie du matériel de l'Armée d'armistice dissoute (vêtements, équipements, armes, camions, munitions, vivres de l'intendance) au lieu d'être livré aux Allemands avait servi

T.S.V.F.

à équiper les G.M.R. et la Garde ou avait constitué des magasins de réserve qui ont été plus tard livrés à la Résistance (exemple: le magasin de Gannat livré les premiers jours d'août 1944).

L'ensemble de ces troupes (G/M/R. et Garde) d'un effectif voisin de 2 Divisions, pouvait aussi bien constituer une petite armée agissant comme avant-garde d'une armée de débarquement ou servir à encadrer des réservistes ou des citoyens volontaires au nombre de 120 à 150.000.

Cette action a été menée à bon terme malgré la méfiance des Allemands (qui à la fin contrôlaient ces forces absolument comme ils contrôlaient auparavant l'Armée d'Armistice) grâce à l'habile activité de M. Bousquet qui n'hésitait pas à couvrir de son autorité des dissimulations d'armes non autorisées et détournes clandestinement par les G.M.R.

Attitude de M. Bousquet à l'égard des Forces de la Résistance:

M. Bousquet n'a jamais manifesté d'hostilité à l'égard des forces de la Résistance, mais le plus souvent une bienveillance enjouée.

De nombreux Officiers de G.M.R. et de la Garde étaient en relations étroites avec leurs camarades, les Officiers travaillant dans la clandestinité. M. Bousquet le savait et n'a jamais rien dit (voir par exemple le cas du Lt-Colonel ROBLIN de l'Etat-Major de la Garde, arrêté par la Milice et la Gestapo en avril 1944 dont M. Bousquet connaissait particulièrement l'activité en 1943 et qu'il avait placé à titre officieux auprès de son Directeur de cabinet).

Sur les sentiments de M. Bousquet à l'égard des Allemands, des partis collaborationnistes et du régime républicain.

M. Bousquet a toujours paru hostile aux Allemands et aux partis inféodés à ces derniers qui menaient dans leur presse une campagne ouverte contre lui.

Il a paru par contre être toujours dévoué au régime républicain.

M. Bousquet faisait-il mystère de son attachement à la République:

Non. M. Bousquet était certainement un excellent et fervent républicain. Son cabinet reflétait très ouvertement cette tendance.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

CABINET
du Conseiller d'Etat
Secrétaire Général à la Police

N° 66 S.G. Pol. 64R

177

0000007

ÉTAT FRANÇAIS

Vichy, le 28 DEC 1942

29
23
34

11 DEC 1942
4951

Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général à la Police

À Monsieur le Préfet Régional de MARSEILLE
- Intendance de Police -

Par suite de la démobilisation de l'armée de l'Armistice, la Garde a été rattachée, quant à son emploi, au secrétariat Général à la Police.

Ce rattachement ne modifie en rien la mission des escadrons de la Garde, qui, faisant partie des réserves ministérielles de maintien de l'ordre restent de ce fait à la disposition exclusive du Secrétariat Général à la Police.

Les principes que je vous ai rappelés au sujet de l'emploi des G.M.R. doivent être appliqués d'une façon absolue aux escadrons de la Garde qui ne doivent être utilisés qu'en unités constituées et pour les seules opérations du maintien de l'ordre.

En raison de l'importance particulière des services qui doivent être assurés dans les villes, j'ai toléré un certain nombre de dérogations aux principes d'emploi des G.M.R.; tout en les maintenant je vous demande de ne pas perdre de vue leur caractère exceptionnel imposé par les circonstances actuelles et de ne les appliquer en aucun cas aux unités de la Garde.

Sauf cas d'urgence, et sous réserve d'un compte rendu immédiat, les demandes d'emploi des éléments de la Garde devront être soumises à ma décision sous le timbre Cabinet.

Le Conseiller d'Etat

Secrétaire Général à la Police
Jean Guichard

ARCHIVES
NATIONALES

18

PARIS, le 18 septembre 1944

Le Lieutenant-Colonel VALETTE, en disponibilité

à Monsieur le Général de Corps d'Armée
Gouverneur Militaire de Pariss/c du Colonel Commandant le Département de la Seine
et la Place de Paris.

Mon Général,

Ayant appartenu à la Direction (I) des Groupes Mobiles de Réserve, comme chef de bureau et ne trouvant de passage à Paris, je me fais un devoir de soumettre à votre haute appréciation, dans la Note ci-jointe, la conduite qu'ont eue les G.M.R. au cours de la libération de la Patrie.

Je n'ai fait état dans cette Note que de renseignements de source sûre.

A leur examen, on peut dès maintenant tenir pour assuré que, dans leur totalité, les G.M.R. formés pour la plus grande partie de militaires de carrière, se sont jetés contre l'allemand dès qu'ils l'ont pu, et qu'ils l'ont combattu avec ardeur avec les F.F.I. par lesquels ils ont été régulièrement employés en unités constituées.

Je vous demande, mon Général, de ne voir dans mon exposé qu'un désir ardent de mieux faire comprendre à d'excellents Français, venus après la suppression de l'Armée de l'Armistice dans la Police sur la promesse d'y rester des soldats, et qui, dans l'accomplissement d'une tâche souvent ingrate qu'ils ont dû subir, n'ont jamais vu l'ennemi que dans l'occupant; témoins, leurs innombrables demandes de démission systématiquement refusées et les nombreuses arrestations qui ont été faites dans leurs rangs par la Gestapo et la Milice.

Je vous demande, mon Général, de vouloir bien accepter l'expression de mes sentiments les plus respectueusement dévoués.

Copie remise

à Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique à PARIS

(I) organe essentiellement administratif qui n'a jamais eu la moindre part à l'organisation et à l'exécution d'une opération contre la Résistance.

sur la conduite des G.M.N. au cours de la libération

(renseignements connus à la date du 12 Septembre et donnés approximativement, dans l'ordre chronologique des faits)

- à Rennes, le Groupe local a pris part à la libération de la ville et aux opérations contre les allemands dans la région; il a empêché la destruction par les allemands des ponts du quartier N.E. de la ville.
- à Orléans, le Groupe local a nettoyé de nombreux nids de résistance allemande, ce qui lui a valu plusieurs lettres de félicitations du Commissaire Régional de la République pour ses cadres et ses gardiens.
- à Toulouse, 4 Groupes ont pris part à la libération de la ville aux côtés des F.F.I.
- à Vichy, libéré le 26 août, 6 groupes ont passé aux F.F.I. dès le 30 août, malgré une Gestapo nombreuse et active; 4 Groupes ont tout récemment pris une part très active à la libération de la région Neulins-Nevers.
- à Lisieux, 5 Groupes ont pris part à la libération de la ville aux côtés des F.F.I. et continuent à concourir au maintien de l'ordre dans la région sous les ordres de leur Commandant Régional.
- à Lyon, 13 Groupes ont pris part à la libération de la ville aux côtés des F.F.I. et ont capturé 300 allemands; de ces 13 Groupes 10 participent au nettoyage de la Savoie sous les ordres de leur Commandant Régional, cependant que les 3 autres continuent à assurer l'ordre à Lyon.
- à Rouen, dès le 30 août, le Commandant du Groupe local est parti en zone allié au devant des autorités républicaines pour se mettre à leur disposition et les escorter lors de leur entrée à Rouen; le Groupe a pris part à la libération de la ville aux côtés des F.F.I..
- à Anguien, le Groupe local a libéré Anguien et les communes environnantes; une collecte faite à l'initiative de la population pour les familles des cadres et gardiens du Groupe tués au combat, a rapporté près de 200.000 francs.
- à Reims, le Groupe local a pris part à la libération de la ville aux côtés des F.F.I. et a eu, à cette occasion, un succès marqué auprès de la population; le Commandant du Groupe a été tué au cours des opérations.

.....

- près de Toul à Ligny, le Groupe local a nettoyé la ville, capturant de nombreux allemands; il continue à servir sous les ordres des F.F.I.
- à Lille, les 3 Groupes locaux ont pris part à la libération de la ville aux côtés des F.F.I.; dans les rues pavées, on a relevé des inscriptions: "Vive les G.M.R."
- à Nancy, les 3 Groupes locaux sont aux côtés des F.F.I. pour la libération de la ville.

NOTE - Les renseignements ci-dessus se rapportent à 43 G.M.R. (sur les 57 existants); les renseignements manquent sur les 13 autres.

Il est à souligner que le 13 août, les allemands ont prescrit le désarmement des G.M.R. tous les Groupes se sont alors employés de leur mieux à se soustraire à cette mesure qui n'a été que partiellement exécutée et sous la contrainte.

A titre de renseignement, il est indiqué que chaque G.M.R. a un effectif global d'environ 320, cadres compris.

Ci-joint, pour information :

- un fragment du journal "La Nation" du 7 Septembre 1944, organe du C.B.L. du Puy de Dôme, émettant le vœu que les G.M.R. disponibles de la région soient dirigés sur un théâtre d'opérations; il y a lieu de noter que dans cette région, les G.M.R. ont été toujours l'objet d'une défaveur particulière.
 - la copie d'une attestation du Chef des F.F.I. de la région de Vichy donnée à seule fin documentaire, en vue de préciser la participation des G.M.R. de Vichy à la libération.
-

ACTIVITE DES G.M.R. DE ZONE SUD, A PARTIR DU 1er JANVIER 1944,

AU PROFIT DE LA RESISTANCE.

1°) Dès l'avènement de DARNAND en Janvier 1944, hostilité générale ouverte contre la Milice, refus général à toute participation à ses côtés à toute opération contre la Résistance.

2°) Innombrables demandes de démission systématiquement refusées.

3°) Prise de contact des cadres avec la Résistance (dès le printemps 1944, la quasi-totalité des G.M.R. sont en rapports suivis avec elle).

4°) De nombreux isolés passent à la Résistance ; ce passage est freiné par la consigne donnée aux cadres de patienter jusqu'à ce que les circonstances puissent permettre le passage à la Résistance par unités groupées.

5°) Passage des G.M.R. à la Résistance :

Janvier 1944 : 1 section du G.M.R. BELLECOUR.

(une section)

Juin 1944

(en tout 15 sections)

- 1 section du G.M.R. LIMOUSIN
- 1 section du G.M.R. MARCHE
- G.M.R. BERRY en entier
- 1 brigade du G.M.R. AUVERGNE
- 1 section du G.M.R. GERGOVIE
- G.M.R. LA CRAU en entier
- 2 sections du G.M.R. ALBIGEOIS
- 1 section du G.M.R. AQUITAINE.

En outre, en juin, les G.M.R. AUVERGNE et MAGUELONNE sont dissous par les Allemands pour ne pas avoir résisté aux forces du Maquis.

Juillet 1944

(en tout 14 sections)

- 1 brigade du G.M.R. BOURBONNAIS
- 1 brigade du G.M.R. GERGOVIE
- 1 brigade du G.M.R. LIMAGNE
- 1 section du G.M.R. FOREZ
- 1 section du G.M.R. JAREZ
- 1 section du G.M.R. VALENTINOIS
- 2 sections du G.M.R. BELLECOUR
- 1 brigade du G.M.R. RHODANIEN
- 1 section du G.M.R. ALPES
- 1 section du G.M.R. CAMARGUE
- G.M.R. MISTRAL en entier
- 2 brigades du G.M.R. ETOILE
- 1 section du G.M.R. LANGUEDOC.

.../...

Août 1944 :

Tous les G.M.R. restant passent à la Résistance, malgré tous les risques courus du fait de la Gestapo et de la Milice toujours très actives.

A LIMOGES, 9 G.M.R. ont pris part à la libération de la ville aux côtés des F.F.I., ont capturé de nombreux allemands et ont continué à concourir au maintien de l'ordre dans la Région après la libération jusqu'en Novembre.

A LYON, 17 G.M.R. ont pris part à la libération de la ville aux côtés des F.F.I., ont capturé 300 Allemands et ont empêché la destruction par les Allemands des deux ponts restants, l'un sur le Rhône, l'autre sur la Saône, et du pont de chemin de fer de Ferrache.

Par la suite 10 de ces G.M.R. réunis en un groupement constituant le "Régiment de LYON" ont pris part au nettoyage de la Savoie ainsi qu'à diverses opérations à la frontière italienne.

A TOULOUSE, 4 G.M.R. ont pris part à la libération de la ville aux côtés des F.F.I.

A VICHY, 6 G.M.R. ont pris part aux côtés des F.F.I. à la libération de la région, en y harcelant les colonnes allemandes en retraite ; les mêmes G.M.R. ont pris une part très active à la libération de la région MOULINS-NEVERS.

6°) Il est à souligner que le 13 Août, les Allemands ayant prescrit le désarmement des G.M.R., tous les Groupes se sont employés de leur mieux à se soustraire à cette mesure, qui n'a été que partiellement exécutée, et sous la contrainte.

7°) Enfin, de janvier à août 1944, les G.M.R. ont eu :

- 5 Officiers arrêtés et déportés par les Allemands;
 - 3 Officiers tués en combat par les Allemands;
 - 7 Officiers arrêtés par la Milice.

 - Plus de 300 gradés et gradés arrêtés par les Allemands et la Milice.
-

Historique succinct de l'établissement
d'une tête de Pont allemande dans la

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE Région de GAMBESHEIM à partir du 5.1.1945.
Etat-Major de l'Armée de Terre
Service Historique

Le 5 Janvier matin, des éléments allemands franchissaient le Rhin dans la région de GAMBESHEIM. Cette incursion était le résultat des événements qui avaient eu lieu à Strasbourg les 2 et 3 Janvier et que l'ennemi, au courant du projet d'évacuation formé par les Américains, voulait s'assurer de la non réalisation de ce projet.

I. - SITUATION AMIE

La situation amie dans la région Nord de Strasbourg le 5 Janvier matin était la suivante (1)

FRONT du RHIN

Les Américains sont dans les villages sans tenir ni la berge ni la digue.

2 Bataillons du 222 R.I.U.S. tiennent l'Un Herrlisheim, Offendorf et Gamsheim, (100 hommes dans ce village) l'autre Kilstett (60 hommes et la Wantzenau.)

Le Bataillon réservé du Régiment est à HOERDT et WEYERSHEIM.

Le P.C. du Régiment est à REICHSSTETT et le Colonel dispose d'un groupe d'Artillerie et d'un Escadron de chars moyens à HOERDT.

II. - LES EVENEMENTS

Le 5 Janvier 1945 à 10 heures, le secteur PFI de la WANTZENAU signalait qu'une patrouille allemande avait débouché du Rhin et s'était approchée de KILSTETT et GAMBESHEIM et aurait pénétré dans le STAINWALD (2). D'après un renseignement obtenu dans la soirée par un prisonnier, une Compagnie aurait débarqué à 4 heures à la clairière Est de Kilstett.

Vers 10 heures 30, le Général WINN, Officier de liaison Américain, se présentait au Quartier Général et, très "affecté" exposait ses craintes au Général Gouverneur.

- (1) Voir annexe 1 situation détaillée dans la Région de Strasbourg
(2) Voir pièce No. 2

*Copie
à l'ex 10/114*

III.- DÉROULEMENT DE LA MANOEUVRE

1.- Les éléments du Chef d'Escadron DAUCOURT se porteront à la WANTZENAU et tiendront le village principalement en direction de KILSTETT et face au Rhin.

Compte rendu d'exécution à adresser d'urgence.

2.- Eclairer et reconnaître en direction de KILSTETT - GAMBESHEIM d'une part, de HOERDT d'autre part.

3.- s'emparer de tous éléments ennemis.

IV.- COMMANDEMENT DE L'OPERATION

1.- Si un Commandement américain existe encore à HOERDT capable de mener l'opération, le Chef d'Escadron DAUCOURT se mettra aux ordres de ce Commandement.

2.- Dans le cas contraire, en liaison avec les P.F.I. l'opération sera conduite par le Chef d'Escadron DAUCOURT.

3.- Dès l'arrivée éventuelle d'éléments français de la 5^{ème} D.I., les éléments de la Garde opéreront aux Ordres du Colonel Commandant le 5^{ème} R.T.

V.- P.C. LIAISONS

1.- P.C. du Chef d'Escadron - LA WANTZENAU

2.- Liaisons de ce P.C. vers l'Etat-Major de la Région à assurer par motocycliste.

Le Général SCHWARTZ
Gouverneur Militaire de Strasbourg
Commandant la 5^{ème} Région Militaire p.i.

P.O. le Chef d'Etat-Major -Colonel-

Destinataires :

Colonel Cdt. la 5^{ème} Région de Gendarmerie
Chef d'Escadron Cdt. le Groupe d'Escadrons de la Garde
directement vu l'urgence)
Colonel Cdt. le 5^{ème} R.T. (2 Ex. dont un exemplaire pour
Général Cdt. la D.I.)

Le 5 Janvier au matin la situation amie sur le bord du Rhin était la suivante :

A) ELEMENTS AMERICAINS : constitués par la 42ème D.I. (T.F. LINDEN), division pratiquement réduite à sa seule Infanterie les 222, 232 et 242ème R.I.U.S.

1) LIMITES DE LA 42ème T.F. LINDEN

- a) Nord: NIEDERROEBERN - HAGUENAU (limite approximative), avec la 79ème D.I.U.S
b) Sud : HIPSHEIM (exclu) FLOBSHEIM (exclu) ferme BUEKOFF (à la 42ème T.F. LINDEN) avec la 1ère Armée Française.

2) DEFINITION DES SOUS SECTEURS ET DISPOSITIF.

a) Sous Secteur Nord : 252ème R.I.U.S.

Limite Nord : celle de la 42ème T.F. LINDEN

Limite Sud : BISCHWILLER - Sud de DRUSENHEIM

Front tenu : Ligne Maginot de la SAUEK (?) à ROESCHWOOG et au Rhin. Rhin jusqu'en amont du 1er coude de DRUSENHEIM.

Dispositif : 2 Bataillons en ligne : 1'un sur la ligne Maginot et sur le Rhin. 1'autre sur la ligne Maginot

1 Bataillon en réserve vers Haguenau

b) Sous-secteur Centre : 222 ème R.I.U.S.

Limite Nord : La limite Sud du 232ème R.I.U.S.

Limite Sud : canal de la Marne au Rhin à la voie ferrée DINGSHEIM

Front tenu : les villages à proximité du Rhin sans tenir les ouvrages ni de berge ni de digue

Dispositif : 2 Bataillons en ligne : 1'un tenant les localités de HERRLISHEIM, OFFENDORF et GAMBSHEIM

1'autre KILSTETT, la WANTZE

NAU et la ROBERTSAU

1 Bataillon en réserve vers HOERDT, WEYERSHEIM P.C. du Régiment à RECHSTETT

c) Sous-Secteur Sud : 242ème R.I.U.S.

Limites : Entre le 222ème R.I.U.S. et la limite de la 1ère Armée Française

Front tenu : les villages et non les ouvrages, comme la 222ème R.I.U.S.

Dispositif : 2 Bataillons en ligne , 1'un dans le chapeau de Gendarme du Port

1'autre allant de la Musau au Tournant du Rhin.

Les éléments de la T.F. LINDEN 642ème D.I.) en ligne au Sud de la ligne FREISTETT - BETTENHOFFEN (exclu) à WEIER HEIM (inclus) devaient être relevés au cours de la journée du 5 par des Unités de la 1ère Armée Française (3ème D.I.A. (1) il craignaient que les éléments américains s'en aillent sans attendre la relève, alors même que des patrouilles allemandes étaient signalées vers KILSTETT.

Le Général Gouverneur rendait immédiatement compte de ces événements au Général GUILLAUME, Cdt. la 3ème D.I.A. et demandait que les Français prennent à leur compte la destruction de ces patrouilles, en liaison avec les Américains. Le Général GUILLAUME ne put être touché, mais le Colonel KOCH, Cdt. l'A.D. était déjà au courant.

2^e Escadrons de la Garde Républicaine du Groupe DAUCOURT, sous le commandement de leur Chef d'Escadron, sont alors envoyés à la Wantzenau pour tenir le village principalement en direction de Killstett et face au Rhin et détruire si possible les patrouilles ennemies signalées (2). Le Chef d'Escadron devait se mettre aux ordres du Commandement américain ou français qu'il trouverait sur place.

Par le Colonel KOCH, au P.C. duquel se trouvait l'Officier de liaison français après du 68^e C-A. U.S., le Général apprenait que les Américains (T.F. LINDEN et 79 DI) prenaient entièrement à leur compte la réduction de la poche de Gambshelm, la relève ne devant être faite qu'après. Or le P.C. de la 42ème D.I.U.S. confirmait ce point de vue à 13 heures. A 13h.30 le Chef d'Escadron DAUCOURT, confirmait ce renseignements (3), il poussait ses Escadrons sur KILSTETT, village aux mains des Américains qui devaient attaquer en direction de GAMBSEIM (4). Ils attaquèrent en effet à 15 heures 30, GAMBSEIM, puis KILSTETT et HOERDT et auraient alors pris pied dans le STAINWALD (?)

Les Escadrons du Cdt. DAUCOURT employés dans cette attaque (5) y perdirent un Officier (Lt. CAMBOURG) et quatre gardes tués; un Officier (Lt. PIERRE et 15 gradés et gardes blessés.

A 17 heures la ligne de combat était la suivante : lisière des bois Nord-Est de la clairière de KILSTETT, BETTENHOFFEN (aux mains des Américains) - voie ferrée à l'Ouest de Gambshelm. Plus au Nord, l'ennemi s'était emparé de HERRLISHEIM et ROHRWILLER.

Pendant cette journée, le Général Cdt, la 3ème D.I.A. faisait effectuer la relève du 242ème R.I.U.S. qui tenait le port de STRASBOURG et la rive du Rhin en amont du port jusqu'au Fort Hoche par 2 Btn. du 4ème R.T.T., le 3ème Btn. de ce Régiment s'installait face au Nord dans la Robertsau et Hochheim constituant des bouchons sur les routes allant de la Région Nord vers Strasbourg. Le 242ème R.I.U.S. était remis à la disposition du T.F. LINDEN et faisait immédiatement mouvement vers le Nord (14 heures).

(1) Voir pièce No. 1

(2) Voir pièce No. 3

(3) Voir pièce No. 4

(5) Voir pièce No. 5

(4) Renseignements confirmés par le Lt. KERNACKER Officier de liaison F.P.I

Le défense immédiate de STRASBOURG avait été décidée au début de l'après midi du 5 par un dispositif de sécurité à mettre en place par les soins du Lt.-Colonel Cdt, les Btas. de Sécurité du Bas-Rhin. (1)

Le Général Gouverneur rendait compte à 15 heures au Ministre de la Guerre par message chiffré du franchissement du Rhin par des patrouilles allemandes (2).

D'autre part, le Général WINN, Officier de liaison Américain de la 7^{ème} Armée faisait connaître ses craintes au sujet des attaques allemandes au Nord de l'Alsace. Le Commandement américain envisageait d'ailleurs un nouveau repli dans un délai de 4 à 15 jours (3).

Dans la nuit du 5 au 6^{ème} les Escadrons de la Garde étaient repliés au Nord de Kilstett.

Le 3^{ème} R.T.A. débarquait alors au Nord de Strasbourg et se mettait en mesure de tenir en tout état de cause le canal de la Merne au Rhin de SCHILTIGHEIM à VANDENHEIM et tête de Pont de REICHSSTETT.

Un Détachement du Combat-Command No. 5 de la 5^{ème} Division Blindée comprenant 1 escadron de chars Medium (12 chars) 1 peloton de chars M 8, 1 peloton Tanks Destroyer, 1 Batterie d'Artillerie était mis à la disposition du Général Cdt. l'I.D./3 Cdt. le Secteur Nord de la 3^{ème} D.I.A. (tenu par le 3^{ème} R.T.A.)

La nuit du 5 au 6 se passait sans événements graves. Le 6 à 9 heures 30, un Bataillon américain était engagé sans résultat contre GAMBESHEIM.

Au début de l'après midi les deux Escadrons de la Garde étaient relevés par les Américains et reentraient à STRASBOURG sans avoir subi de nouvelles pertes.

A partir du 6 Janvier la partie Sud de la poche de GAMBESHEIM jusqu'à WEYERSHEIM (exclu) passe dans la zone de la 1^{ère} Armée et la 3^{ème} D.I.A. prend à son compte les opérations au Nord de STRASBOURG.

Cependant la coopération de la 10^{ème} Région à l'effort offensif et défensif de cette grande unité n'était pas terminée. Depuis cette date en effet, elle se concrétise comme suit :

I.- Dans la soirée du 6 le Général de MONTSABERT demandait une collaboration efficace des F.F.I. pour secourir le 3^{ème} R.T.A. dans sa mission défensive face au Rhin, entre la limite Sud de son Sous-Secteur et l'embouchure de l'Ill.

500 F.F.I. étaient demandés pour ce travail. (4)

Pratiquement dans la journée du 7, 120 seulement pouvaient être amenés dans la Vallée de la BRUCHE et le 8 au matin 200 étaient en place grâce aux efforts locaux de la ROBERTSAU, REICHSSTETT, SOUFFELWEYERSHEIM, MUNDOLCHEIM, etc... Ces 200 hommes étaient à la disposition du Chef de Bta. Cdt le 1/3 R.T.A. (Quartier de la WANTZENAU) avec lequel ils travaillaient d'autant plus utilement que les dernières Unités américaines encore maintenues dans ce village étaient repliées vers midi.

- (1) Voir pièce No. 6
(2) Voir pièce No. 7
(3) Voir pièce No. 8
(4) Voir pièce No. 9

De nouveaux renforts devaient être rassemblés en provenance de la Vallée de la BRUCHE, BAAR, OBERNAI etc... et dans la soirée du 8 rejoignaient le Fort Ney à la disposition du Colonel Cdt. le 3ème R.T.A. Le nouvel effort était d'ailleurs demandé au Cdt. des F.F.I. du Bas-Rhin pour envoyer encore du personnel et des cadres.

II.- Le 7 au matin sur demandes téléphonées instantes du Général Cdt. le 2ème C.A. et du Général Cdt. l'I.D. 3, deux Escadrons de la Garde étaient mis à la disposition du Colonel Cdt. le 3ème R.T.A. et poussés sur la WARTENAU puis sur KILSTETT où ils entraient dans le dispositif de défense de ce village en point d'appui ferme.

III.- Le Corps d'Armée et la Division demandaient dans la soirée du 7 et au cours des jours suivants une aide importante en moyens automobiles pour des transports tant de troupes que de munitions. Le groupement de ces véhicules est en cours pour satisfaire aux besoins des troupes en opérations.

MINISTRE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE
DE LA
POLICE NATIONALE

VICHY, le 30 décembre 1943

Direction des G.M.R.

Le Général, Directeur des G.M.R.

N° 4565 Pol. G.M.R./ Cab.

M.M. les Commandants Régionaux,
les Commandants Principaux, ff.
de Commandants Régionaux
les Commandants de G.M.R.

Monsieur BOUSQUET, Secrétaire Général à la Police, m'a adressé la lettre suivante :

"Pendant de longs mois, nous avons travaillé ensemble pour mettre au service du Pays des forces nouvelles et ardentes dont l'unique souci serait, en toutes circonstances, de mettre leur dévouement et leur courage au service de la Patrie.

"Les événements ne me permettent pas, comme je l'eusse souhaité, de dire à vos collaborateurs, aux Commandants Régionaux, aux Officiers et aux Hommes, la gratitude personnelle que je leur garde pour tout le réconfort que m'ont donné, en toutes circonstances, leur loyauté et leur courage.

"Je vous demande d'être auprès d'eux mon interprète."

Cette lettre sera diffusée à toutes les unités placées sous vos ordres.

Je me suis fait, à mon tour, l'interprète de tous les cadres et gardiens des G.M.R. pour dire au Cher qui nous quitte, quel admirable exemple il avait été pour nous, et l'assurer de notre attachement respectueux et reconnaissant.

signé: LABARTHE.

Copie certifiée conforme
Le greffier

g. itant

